C) A U S E • testament

IMPORTANT

Pour un fonctionnement ou un usage optimal du produit Clause Testament, nous vous recommandons l'utilisation du navigateur Google Chrome. L'utilisation de d'autres navigateurs, par exemple Internet Explorer, pourrait causer des ralentissements importants.

NOUVEAUTÉS – Automne 2022

Vous trouverez ci-dessous toutes les fonctionnalités ajoutées à votre outil de production intelligent Clause Testament.

Nouveautés :

- Mise à jour du mandat de protection et de la procuration générale incluant mandat de protection, notamment en réponse au projet de loi 18, *Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes* (L.Q. 2020, c. 11), et ajout de nouveaux commentaires, questions et clauses concernant entre autres :
 - la reddition de compte ;
 - l'inventaire ;
 - l'avis au Curateur public du remplaçant mandataire ;
 - la nomenclature.
- Ajout d'un commentaire dans le mandat de protection et la procuration générale incluant mandat de protection, notamment au sujet des directives médicales anticipées.
- Ajout d'une clause aux fiducies testamentaires stipulant la dispense de produire un inventaire.

NOUVEAUTÉS – Février 2022

Nouveautés :

- Mise à jour générale des clauses et commentaires en conséquence de la jurisprudence et doctrine récente
- Ajout des clôtures d'acte pour l'acte signé sur support technologique
- Dans le mandat de protection, option de nommer plusieurs personnes qui recevront une reddition de compte annuelle, ainsi que plusieurs remplacements
- Dans le mandat de protection, option de mettre ou de ne pas mettre l'adresse du mandataire
- Dans le mandat de protection, option d'utiliser les biens du mandant au bénéfice des enfants à l'exclusion du conjoint
- Dans le mandat de protection, option de produire un inventaire non notarié
- Dans le mandat de protection, possibilité de rendre optionnelle la clause concernant l'obligation pour le mandataire de faire réévaluer la personne concernée après cinq ans
- Dans le testament, mise à jour des conditions du remplacement du liquidateur et du fiduciaire pour garantir que la nomination sera respectée en cas de divorce entre le testateur et le premier liquidateur
- Dans le testament, option de nommer plusieurs personnes à titre d'administrateur du bien d'autrui pour un légataire mineur ou inapte, ainsi que plusieurs remplacements
- Dans le testament, suppression de la mention de la pension alimentaire, cette qualification ne protégeant plus contre la saisine depuis le nouveau *Code de procédure civile*

Nouveautés – Novembre 2021

Nouveauté :

• Dans le testament, mise à jour des conditions du legs en sous-ordre pour garantir que le legs sera respecté en cas de divorce entre le testateur et le premier légataire

Nouveautés – Décembre 2020

6 nouveaux mandats spécifiques :

- Administration d'un immeuble
- Vente d'un immeuble
- Hypothèque d'un immeuble
- Quittance ou mainlevée
- Renonciation à une succession
- Transport de créance

C) AUSE		
🔶 Précédente 🏓 Suivan	🔶 Précédent 🔶 Su te 🗉 Afficher l'aperçu 🏘 Voir 👌 Télécharger les réponses	ivant 📄 Afficher l'aperçu 📚 Enregistrer et fermer ; 🕹 Téléverser les réponses 🔗 Enregistrer et fermer
	Choix de documents	•
CHOIX DE DOCUMENTS	N.B.: Si vous sélectionnez par inadvertance les deux optio générale incluant mandat de protection », cette dernière a Sélectionnez les documents pour le client (comparar Destament Amendement à un testament Révocation d'un testament Mandat de protection Procuration générale incluant mandat de protection Procuration générale Mandats spécifiques	ns « Mandat de protection » et « Procuration ura priorité. at 1) on
	Choix de mandats spécifiques Administration d'un immeuble Vente d'un immeuble Hypothèque d'un immeuble Quittance et mainlevée Reporciation à une surcession	Ajout de 6 nouveaux mandats spécifiques.
	Transport de créances	

2 nouvelles clauses testamentaires relatives aux pouvoirs du liquidateur, avec commentaires :

- Quittance
- Mainlevée



Autres nouveautés - 2019

Nouveautés :

•

Mise à jour et révision du contenu de Clause Testament

Ajout de 9 nouveaux « Legs particuliers »





Clause des «frais reliés aux legs particuliers » et des « dettes et des charges fiscales »



Sélectionner seulement les clauses indiquées par le testateur Identification du NOTAIRE Legs conditionnel à la renonciation au patrimoine familial Legs conditionnel à la renonciation au partage des acquêts Identification du TÉMOIN Legs conditionnel à la renonciation au partage du patrimoine et des acquêts Legs conditionnel à la qualification de conjoint de fait Identification du COMPARANT Legs fait au conjoint malgré une rupture PRINCIPAL et personnes citées (s'il y a Délai de remise des legs particuliers lieu) Responsabilité des frais reliés aux legs particuliers Responsabilité des dettes et des charges fiscales grevant les legs particuliers CHOIX DE CLAUSES Exhérédation Administration prolongée, remplaçants et Nomination d'un tuteur et accès aux et Nomination d'un tuteur et Nomination d'un tuteur et accès aux et Nomination d'un tuteur et ac

À noter que vous avez toujours la possibilité d'appliquer ces deux clauses à l'ensemble des legs et non séparément. Voir la section : « Choix des clauses » /

Nouveautés :

Procuration générale seule

) A U S E	👉 Drécédant 🔿 Suivant 🕞 Afficher l'anarcu 🌨 Envraiteur at far
CHOIX DE DOCUMENTS	O IMPORTANT Pour chacune des pages, assurez-vous de répondre à toutes les questions et de compléter adéquatement tous les champs. Sauvegardez TOUJOURS vos données à l'aide du bouton orange « Enregistrer et continuer » situé en bas de page.
	Choix de documents N.B. : Si vous sélectionnez par inadvertance les deux options « Mandat de protection » et « Procuration générale incluant mandat de protection », cette dernière aura priorité. Sélectionnez les documents pour le client (comparant 1) Testament Amendement à un testament Mandat de protection Procuration générale incluant mandat de protection Procuration générale Mandat spécifiques (à venir) Drise de notes personnelles Des encadrés pourront être utilisés au début ou à la fin des pages, selon le cas.
	Souhaitez-vous inclure des encadrés pour votre prise de notes tout au long du questionnaire, afin de mener votre entrevue avec votre client sur <i>Clause</i> ? (Ces notes personnelles s'afficheront et seront sauvegardées dans le questionnaire et le mode aperçu seulement.)

Don d'organes



Testament fiduciaire



Formation préenregistrée



Nouveautés :

- Mise à jour et révision du contenu de Clause Testament
- Témoin notaire

Témoin « notaire »

	🔶 Précédent 🛛 🄶 Suivant	🗐 Afficher l'aperçu 🛛 📚 Enregistrer et fern
CHOIX DE DOCUMENTS	Les coordonnées du témoin seront entrées ! – Pour identifier un témoin, sauvegarder ses coordonn « Maintenant ». Pour inscrire les coordonnées du témoin sélection par défaut, « Dans l'acte généré », enregistrez «	ées et les inscrire dans l'acte, sélectionnez 1 plus tard dans l'acte généré, conservez la 2t continuez.
Identification du NOTAIRE	 Maintenant Dans l'acte généré 	
Identification du TÉMOIN	Le témoin est notaire Oui Non Témoin notaire	Possibilité d'avoir u témoin « notaire » pour le testament, l'amendement et la
	Modifier Témoin notaire) 📁 Supprimer Témoin notaire	révocation





Nouveautés :

• Rémunération forfaitaire dans l'administration prolongée (testament)

Aperçu des clauses

Remboursement des dépenses et rémunération forfaitaire (indexation optionnelle)

Mon administrateur aura droit, en sus du r**emboursement de ses dépenses** faites dans l'exercice et à l'occasion de ses fonctions, à une somme forfaitaire de **(montant de la rémunération)** \$ à titre de rémunération. (*Cette somme sera indexée en se basant sur le taux d'inflation tel qu'établi par Statistique Canada, en prenant comme année de base l'an (année).) Cette somme sera payée lors de la reddition de compte finale de mon administrateur.* Voici le libellé des clauses

Rémunération forfaitaire (sans remboursement des dépenses, indexation optionnelle)

Mon administrateur aura droit à une somme forfaitaire de **(montant de la rémunération)** \$ à titre de rémunération. (*Cette somme sera indexée en se basant sur le taux d'inflation tel qu'établi par Statistique Canada, en prenant comme année de base l'an (année).) Cette somme sera payée lors de la reddition de compte finale de mon administrateur.*

Choix de rémunération



Questions



Clause optionnelle si l'administrateur est un professionnel

Tout professionnel qui agira à titre d'administrateur aura droit à une rémunération équivalente à une rémunération basée sur son taux horaire à titre de professionnel (plus les frais et déboursés et les taxes applicables) à l'époque de la prestation de ses services pour le temps qu'il consacrera à l'administration des biens. Il devra produire une note d'honoraires détaillée à mes héritiers selon la même fréquence que dans le cadre de sa profession.

Cette clause est également offerte (optionnelle)



Nouveautés :

• Rémunération forfaitaire du liquidateur (testament)

Aperçu des clauses

RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE

Remboursement des dépenses et rémunération forfaitaire (indexation optionnelle)

Mon liquidateur aura droit, en sus du **remboursement de ses dépenses** faites dans l'exercice et à l'occasion de ses fonctions, à une somme forfaitaire de **(montant de la rémunération) \$** à titre de rémunération. (*Cette somme sera indexée en se basant sur le taux d'inflation tel qu'établi par Statistique Canada, en prenant comme année de base l'an (année).) Cette somme sera payée lors de la reddition de compte finale de mon liquidateur.*

Rémunération forfaitaire (sans remboursement des dépenses, indexation optionnelle)

Mon liquidateur aura droit à une somme forfaitaire de (*montant de la rémunération*) \$ à titre de rémunération. (*Cette somme sera indexée en se basant sur le taux d'inflation tel qu'établi par Statistique Canada, en prenant comme année de base l'an (année)*.) Cette somme sera payée lors de la reddition de compte finale de mon liquidateur.

Choix de rémunération



Questions



Clause optionnelle si le liquidateur est un professionnel

C) AUSE			
		🔶 Précédent 🔶 Suivant 📄 Afficher l'aperçu	📚 Enregistrer et fermer
CHOIX DE CLAUSES		Rémunération par versement ou forfaitaire – Clause optionnelle si le l professionnel Tout professionnel qui agira à titre de liquidateur aura droit à une rémuné rémunération basée sur son taux horaire à titre de professionnel (plus les anolicables) à l'évoque de la grestation de ces capricer pour la temps qu	iquidateur est un
 Funérailles Identification du LIQUIDATEUR et de ses remplaçants 	Ï.	ma succession. Il devra produire une note d'honoraires détaillée à (<i>me</i> selon la même fréquence que dans le cadre de sa profession. Ajouter la clause ci-dessus	est également offerte
POUVOIRS et obligations du LIQUIDATEUR		© Oui ® Non	(optionnelle)

Nouveautés :

- Révocation d'un testament
- Révocation d'un testament et résurrection d'un ancien

C) AUSE	
	🔶 Précédent 🚽 Suivant
CHOIX DE DOCUMENTS	 ⑦ IMPORTANT Pour chacune des pages, assurez-vous de répondre à toutes les questions et de compléter adéquatement tous les champs. Sauvegardez TOUJOURS vos données à l'aide du bouton orange « Enregistrer et continuer » situé en bas de page. Afficher l'aperçu
⊘Identification du TÉMOIN	Choix de documents
Identification du COMPARANT PRINCIPAL et personnes citées (s'il y a lieu)	N.B. : Si vous sélectionnez par inadvertance les deux options « Mandat de protection » et « Procuration générale incluant mandat de protection », cette dernière aura priorité.
	Sélectionnez les documents pour le client (comparant 1) Testament Amendement à un testament Révocation d'un testament Mandat de protection Procuration générale incluant mandat de protection Procuration générale (à venir) Mandats spécifiques (à venir)
	Prise de notes personnelles
	Des encadrés pourront être utilisés au début ou à la fin des pages, selon le cas.
	Souhaitez-vous inclure des encadrés pour votre prise de notes tout au long du questionnaire, afin de mener votre entrevue avec votre client sur <i>Clause</i> ? (Ces notes personnelles s'afficheront et seront sauvegardées dans le questionnaire et le mode aperçu seulement.)
	© Oui ® Non

Ajout :

• Plus de scénarios dans l'amendement (codicille)

C) AUSE	← Précédent → Suivant	च Affirber l'aperru → Enregistrer et fermer
	Détails du testament à amender	
Identification du NOTAIRE	Notaire instrumentant (ex. : Michel BEAUCHAMP)	
Identification du TÉMOIN		
Identification du COMPARANT PRINCIPAL et personnes citées (s'il y a lieu)	Date du testament	
 Identification du CONJOINT et personnes citées (s'il y a lieu) 	Minute (en chiffres)	
CONJOINT - Identification du TÉMOIN	Type d'amendement	
Amendement d'un testament	Type d'amendement	
	 Annulation d'articles Annulation et remplacement d'articles Ajout d'articles 	Annulation et remplacement d'un article
		• Ajout de plus d'un article

Modifications pour simplifier le questionnaire :

• Afin de simplifier le questionnaire, nous avons regroupé les sections suivantes ensemble :

USE С Α 🔶 Précédent 🔶 Suivant 📃 Afficher l'aperçu 🛛 📚 Enregistrer et fermer O Les informations relatives à l'union de fait et aux états civil et matrimonial seront automatiquement inscrites dans la clause États civil et matrimonial CHOIX DE DOCUMENTS Numéro de dossier Identification du NOTAIRE Entrer un n^o de dossier Identification du TÉMOIN Oui Non Identification du COMPARANT PRINCIPAL Si désiré, entrer un nº de dossier et personnes citées (s'il y a lieu) Identification Veuillez identifier le comparant à l'aide du bouton « Définir comparant ». À l'écran suivant, choisir « Nouveau contact » et compléter la fiche en suivant les questions. Lors d'un miroir, l'identification du comparant sera reportée dans l'identification du conjoint. 🥖 Définir Comparant Lien, prénom et nom des PERSONNES CITÉES ! - Entrer les [lien, prénom et noms] de toutes les personnes qui seront citées dans l'acte final (tel que dicté par le comparant dans son entrevue notaire-comparant) séparément, en utilisant le bouton « Ajouter ». Donc, le nom des personnes responsables des funérailles, de tous les successibles, des liquidateurs, des tuteurs, etc.. Ces noms seront utilisés tout au long du questionnaire sous forme de liste pour vous éviter la saisie répétitive de ces informations. (même chose pour

Procuration générale incluant mandat de protection et Mandat de protection :



Correction d'une erreur :

• Lorsque le champ « Adresse ligne 2 » demeurait vide dans l'identification d'un comparant ou d'un témoin, le questionnaire semblait incomplet. Si vous n'avez rien à indiquer, laisser la mention N/A.

	🔶 Précédent	➡ Suivant	E Afficher l'aperçu	Enregistrer et fermer
Modifier Adresse Supprimer Adresse				
Adresse ligne 1 (ex. : 1234, rue Sherbrooke Est	t)			
12345 rue Juillet				
dresse ligne 2 (ex. : app. 9)				
N/A				
/ille (ex. : Montréal)				
i na				



Autres nouveautés - 2018

Le testament fiduciaire

Ajout des clauses propres au testament fiduciaire de protection

- Quatre scénarios possibles incluant :
 - le legs universel au conjoint et, à défaut, legs en fiducie aux enfants
 - le legs universel au conjoint et, à défaut, legs en fiducie à un bénéficiaire ayant une déficience
 - le legs universel en fiducie aux enfants
 - le legs universel en fiducie à un bénéficiaire ayant une déficience

Comment produire un testament fiduciaire?

Les clauses du testament fiduciaire sont activées lorsque « Désignation de fiduciaire » et « Pouvoirs et obligations de mon fiduciaire » sont sélectionnés. Par la suite, le questionnaire s'ajuste et présente les sections respectives, afin de produire un Testament fiduciaire.

Référez-vous aux images qui suivent pour le détail des modifications.

C) A U S E • testament

testament fiduciaire



C) A U S E

	🔶 Précédent 🔶 Suivant 🗐 Afficher l'ap	erçu 🛛 🧇 Enregistrer et fermer
	Testament – Choix de clauses (legs)	
Identification du COMPARANT	 I - Si vous choisissez « Legs à titre particulier » ou « Legs à titre universel automatiquement sélectionné 	», le legs universel résiduaire sera
PRINCIPAL	Sélectionner seulement les espèces de legs indiqués par le testateur. Des	variatio =
Personnes citées dans les documents du COMPARANT PRINCIPAL	Legs à titre particulier	Choix de
Identification du CONJOINT	 Legs a true universe Legs universel en pleine propriété au conjoint 	scénarios pour
Personnes citées dans les documents du CONJOINT	Legs universel en fiducie	te tegs en noucle
CHOIX DE CLAUSES	 Legs universel en fiducie Legs universel en fiducie en faveur d'un bénéficiaire ayant une d 	éficience

désignation du fiduciaire

pouvoirs et

obligations



Mise en garde !

Les clauses de testament fiduciaire proposées par l'outil Clause visent principalement quatre situations :

- le legs universel au conjoint et, à défaut, legs en fiducie aux enfants
 - le legs universel au conjoint et, à défaut, legs en fiducie à un bénéficiaire ayant une déficience
 - le legs universel en fiducie aux enfants
- le legs universel en fiducie à un bénéficiaire ayant une déficience

Il est également possible avec l'outil de combiner plusieurs de ces situations. À titre d'exemple, il pourrait s'agir d'un legs universel au conjoint et à défaut aux enfants et que la part d'un des enfants soit versée à une fiducie à son bénéfice exclusif.

Les clauses de testament fiduciaire ont été élaborées dans un but de protection des actifs et non sous un angle fiscal. Nous vous conseillons de suggérer fortement au testateur de consulter un fiscaliste ou autre expert en la matière sur ce point. Votre contrat de service devra être clair à cet égard.

Je vous invite à consulter les commentaires qui concernent plusieurs articles, notamment le commentaire sur le fiduciaire indépendant.

Un testament fiduciaire n'est pas la solution idéale dans tous les scénarios. Parfois, le legs en substitution peut s'avérer plus intéressant que le legs en fiducie. À titre d'exemple, si le testateur décide de léguer l'ensemble de ses biens à sa conjointe en fiducie, la conjointe devra gérer la fiducie conjointement avec un tiers, et ce, en raison de l'article 1275 du *Code civil du Québec*.

Par contre, pour le legs à des enfants mineurs ou à de jeunes adultes, le legs en fiducie est de loin supérieur à la constitution d'une administration post-liquidation (ou administration prolongée). En effet, bien que le legs soit soumis à l'administration d'un administrateur, il n'en demeure pas moins que les biens contenus dans le legs sont la propriété du légataire contrairement à une fiducie qui constitue un patrimoine autonome et distinct. De plus, la jurisprudence n'est pas fixée sur la qualification juridique de cette administration. Par contre, les règles de la fiducie sont prévues au Code civil.

Le rédacteur de testament doit discuter de toutes les options possibles avec le testateur afin que ce dernier fasse un choix éclairé pour la meilleure façon pour lui de transmettre ses biens à ses héritiers.

M^e Michel Beauchamp, notaire émérite et président de Magistrum

Autres commentaires et clauses ajoutés à l'outil

Désignation du liquidateur

- Nouveau commentaire concernant l'obligation de résidence canadienne
- Ajout d'une clause concernant le nombre de liquidateurs en fonction :

« Il devra y avoir pour toute la durée de la liquidation de ma succession X liquidateurs en fonction. »

Pouvoirs et obligations du liquidateur

- Nouveau commentaire touchant l'administration du bien d'autrui
- Ajout d'une condition à la rémunération : ne pas être légataire
- Nouvelle clause (optionnelle) nommée « Délégation des pouvoirs »

Nouvelle section : « Désignation du fiduciaire » et « Pouvoirs et obligations du fiduciaire »

• Applicable lorsque ces choix sont sélectionnés. Les deux sections suivent la même structure que pour le liquidateur.

Autres modifications

- Le « Mot de bienvenu » de M^e Michel Beauchamp a été retiré du questionnaire et mis sur la page d'accueil
- La section « Instructions de départ » a été retirée du questionnaire et mise sur la page d'accueil. La « mise en garde » de M^e Beauchamp sur l'utilisation du testament fiduciaire se trouve également dans ce document.
- « Questionnaire du notaire » en version papier téléchargeable sur la page d'accueil a été mis à jour.



Legs universel et legs universel résiduaire avec ou sans quotes-parts aux fins de partage

- 4 ordres de dévolution incluant :
 - Accroissement
 - Accroissement et, à défaut, représentation
 - Représentation
 - Représentation et, à défaut, accroissement
 - Legs en sous-ordre (possibilité d'en avoir plus d'un)
- La clause catastrophe (dès la 2^e ordre de dévolution)

Référez-vous aux images qui suivent pour le détail des modifications.

dévolution

	← Précédent → Suivant	t 😑 Afficher l'apercu 🐟 Enregistrer et ferme
	Legs universel sans substitution	
Identification du TÉMOIN	Identification du LÉGATAIRE	
Identification du COMPARANT	 ma conjointe, suite Exit on the mon fils, Marc LAPOINTE 	
Personnes citées dans les documents	 mon fils, Kevin LAPOINTE ma fille, Julie LAPOINTE 	Sélectionnez plusieurs
	ma mère, Michelle LAPOINTE Autra (ax.: man frère, Jean REALIDET)	légataires
CHOIX DE CLAUSES		
DÉVOLUTION et SUBSTITUTION -	Le légataire sera désigné dans l'acte mon fils Marc LAPOINTE et mon fils Kevin LAPOINTE	
Legs UNIVERSEL – CHOIX de legs et LAUSES	 mes légataires universels mes légataires universelles 	
Legs up:	DÉVOLUTION ALTERNATIVE	
Choisissez le type de	Prévoir une dévolution alternative en cas de défaut de mon fils, Marc LAPOINTE et mon fils, LAPOINTE ?	
pour chaque légataire	 Oui, une dévolution alternative pour l'ensemble de Oui, une dévolution alternative individuelle Non 	es légataires

C) A U S E • testament

dévolution



catastrophe

C) AUSE	
	← Précédent 🔶 Suivant 🥃 Afficher l'aperçu 📚 Enregistrer et fermer
	lause catastrophe
Identification du TÉMOIN	Inscrire la clause suivante ? ! - Vous ne pouvez pas inscrire cette clause si aucune dévolution alternative n'a été sélectionnée pour au moins un légataire de premier ordre.
O Identification du COMPARANT	LEGS ADVENANT CADUCITÉ DU LEGS UNIVERSEL
Personnes citées dans les documents du COMPARANT	Si tous les légataires mentionnés à l'article précédent me prédécèdent, ou ne me survivent pas au moins trente (30) jours ou renoncent à leur legs ou que le legs est caduc en raison d'une disposition de la loi, je lègue alors tous mes biens meubles et immeubles, tangibles ou intangibles, corporels ou incorporels, de
CHOIX DE CLAUSES	quelque nature que ce soit, à (légataire(s)).
Clauses et commentaires	® Oui © Non
	Identification des légataires en cas de caducité du legs universel
CLAUSES	ma conjointe, Julie LAPOINTE
	mon fils, Marc LAPOINTE
	mon fils, Kevin LAPOINTE
	ma fille, Julie LAPOINTE
La clause catastrophe	ma mere, Michelle LAPOINTE Mainte (ex. 1: mon frère, lean REAUDET : ex. 2: mon frère, lean REAUDET ma soeur, leanne
neut être annliquée	BEAUDET et ma fille, Julie BEAUDET ; ex. 3 : la Fondation du cancer du sein du Québec)
	la Fondation du cancer du sein du Québec
des le 2º ordre de	
dévolution	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·



Legs à titre particulier avec 2 ordres de dévolution (s'il y a lieu)

a) Incluant en cas de défaut pour chaque légataire :

- i. Accroissement
- ii. Accroissement et, à défaut, représentation
- iii. Représentation
- iv. Représentation et, à défaut, accroissement
- v. Legs en sous-ordre (possibilité d'en avoir plus d'un)
- vi. Legs en sous-ordre avec quotes-parts aux fins de partage (possibilité d'en avoir plus d'un)

Legs à titre particulier avec substitution (s'il y a lieu)

- a) Inclus donc : grevé, appelé, moment de l'ouverture, inventaire, remploi et reddition de compte
- b) Incluant, en cas de défaut pour chaque légataire, les variations possibles du legs à titre particulier mentionnées ci-dessus (à l'exception du legs en sous-ordre avec quotes-parts aux fins de partage)

Référez-vous aux images qui suivent pour le détail des modifications.

dévolution et substitution



C) A U S E • TESTAMENT



C) A U S E • testament



legs avec substitution



C) A U S E • testament

legs avec substitution *suite*



C) A U S E • testament

occupation et témoin





C) A

mise à jour du questionnaire

C) AUSE	Documents Contacts 🛛 🛛 🍄 Anderson Ortega 🕶	
	🕂 Cloner 🖉 Modifier le questionnaire 🔳 Renommer 🗙 Supprimer 💿 Plus	
Ouestionnaire de Christian OPTECA		
Confirmer la mise à jour du modèle	×	
Voulez-vous utiliser la dernière version du modèle?		
Oui	Non	

Important!

Lorsqu'une nouvelle version du questionnaire est disponible, et que vous ouvrez un document produit avec la version antérieure, le message ci-dessus s'affiche à votre écran. Si vous répondez « Oui », les réponses et les valeurs seront conservées, mais sous le nouveau questionnaire. Donc, vous bénéficierez de la mise à jour (nouvelles clauses, fonctionnalités, commentaires, révision).

> Nous vous remercions d'utiliser Clause Testament et nous vous invitons à nous transmettre vos commentaires. Grâce à ceux-ci, nous continuons d'améliorer l'outil afin qu'il réponde le mieux possible à vos besoins.

Pour toute question ou pour obtenir de l'aide au sujet des fonctionnalités de l'outil Clause Testament, veuillez communiquer avec notre équipe de soutien.





🕻 1800 363-3047 🔀 lareference@tr.com